

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 septembre 2019

**Absents :** Marie-Hélène QUINNEZ donne pouvoir à Sylvain DOUSSE, Rachel NACHON donne pouvoir à Emmanuelle HENRIOT, Patrick VERDIER donne pouvoir à Julie BAVEREL, Paul CORNU donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD

**Convocation :** 12 septembre 2019

**Secrétaire :** Julie BAVEREL

**Début de séance :** 20h00

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

### 1) Urbanisme

#### ● Points sur les dossiers en cours

- DP 025 631 19 C0006 – SCI Domaine de la Fontaine – 12-14 Rue de la Fontaine - Construction d'un mur de soutènement – En cours d'instruction
- DP 025 631 19 C0007 – Au Doubs Repos – Route de Quingey – Construction d'une piscine – refus
- PA 025 631 19 C0001 – Fabrice GASSER – 30 Grande Rue – Division Parcelaire – Sursis à statuer
- PC 025 631 19 C0003 – Olivier CHARBONNIER – 18 Ter Rue des Ecoles – Construction d'une terrasse – Instruction en cours
- PC 025631 19 C0004 – Amaury VERNEREY – 73 Grande Rue – Construction atelier et garage – instruction en cours

#### ● Avancement PLU – Enquête publique

L'ensemble des personnes publiques associées a donné un avis favorable au PLU. Enquête publique en cours jusqu'au 21 octobre 2019. Dossier consultable en mairie. Prochaines permanences du commissaire enquêteur le samedi 5 octobre de 9h à 12h et le lundi 21 octobre de 14h à 17h

### 2) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD)

#### Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, faite par le Conseil Départemental, de participation de la commune au Fond de Solidarité pour le Logement. Ce fond est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,61 € par habitant. **Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune au FSL pour l'année 2019, soit : 0.61 € x 607 habitants = 370.27 €.**

#### Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, faite par le Conseil Départemental, de participation de la commune au Fond d'Aide aux Accédants à la Propriété en difficultés. Ce fond est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,30 € par habitant. **Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune au FAAD pour l'année 2019, soit : 0.30 x 607 habitants = 182.10 €.**

### 3) Délibération budgétaire modificative

Le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031 : Frais d'études		300.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>300.00 €</b>		
D 21311 : Hôtel de ville	300.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>300.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>300.00 €</b>	<b>300.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

### 4) ONF

#### - Avenant Etat d'Assiette 2019 : Dévolution et Destination des Coupes de l'exercice 2019

Vu le code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, L214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

#### Dévolution et destination des coupes et des produits des coupes

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue dans la délibération du 8 novembre 2018 comme suit : les bois destinés initialement à l'affouage des P32r et 33r seront proposés en consultation lors d'une prochaine vente de bois sur pied de fond de coupe courant 2019/2020.**

#### Délivrance à la commune pour l'affouage

**Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue par la délibération du 8 novembre 2018 comme suit : Parcelles 26r et 18i (exploitée en 2020) SUR PIED.**

- **Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2020**

Vu le code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, L214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

**Exposé des motifs :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de VORGES LES PINS, d'une surface de 117,60HA étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
  - cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 5 mai 2000. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
  - la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.
- En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2019 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles **17i** et **19i** et des chablis.
- Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;  
Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2020 ;  
Considérant l'avis de la commission FORET formulé lors de sa réunion du 17 septembre 2019

- **Assiette des coupes pour l'année 2020**

En application de l'article R213-23 du Code Forestier, et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2020 l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

**Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2020, demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le maire à signer tout document afférent.**

- **Dévolution et destination des coupes et des produits des coupes**

**Cas général : Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits des coupes des parcelles comme suit : FEUILLUS P17i et 19i EN VENTE PUBLIQUE (adjudications) EN BLOC FACONNE, et autorise le maire à signer tout document afférent.**

**Vente simple de gré à gré – chablis : Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme EN BLOC ET SUR PIED et autorise le maire à signer tout document afférent.**

**Délivrance à la commune pour l'affouage : Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal destine le produit des coupes des parcelles 17i et 19i à l'affouage, mise à disposition SUR PIED et autorise le maire à signer tout document afférent. Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).**

**Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure**  
**Pour les coupes à vendre façonnés en bloc ou à la mesure, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'œuvre et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation. Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.**

- **Affouage 2019/2020**

**INSCRIPTION AFFOUAGE 2019/2020 EN MAIRIE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2019**

**5) Participation communale EXPO SHOW 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Suite à l'Expo Show des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre derniers, le maire propose que la commune participe financièrement à cet événement à hauteur de 300 euros. **Après délibération, à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal autorise cette participation d'un montant de 300 euros et son versement à l'association VAL DE GEVREY, organisatrice de l'évènement.**

**6) Rapports des Commissions et Délégations**

- **SIVOS** : Sébastien GIRARDET confirme qu'il n'y aura pas de 6<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire.

**7) Questions diverses**

- Julie BAVEREL informe le conseil municipal que 100 euros de dons ont été récoltés pour l'association des Vieilles Pierres de VORGES (Gypserie) grâce à la mise en place d'une cagnotte sur Leetchi.com.

**Fin de séance : 22h00**